

## ATHLETISME

### Championnats Territorial des Hauts de France INDOOR Cadets/Juniors

**Mercredi 16/01/2019**

**Halle couverte JEAN BOUIN, rue Louise Michel à LILLE**

Ouverture des portes : 11 h 45

Mise en place du Jury : 12 h 15

Début de la compétition : 12 h 30

### Pas de 200 mètres

Chaque comité avait la charge de les organiser

**AUCUNE INSCRIPTION NE SERA PRISE SUR PLACE**

### Règlements

Les Règlements des épreuves sportives sont ceux modifiés pour 2018-2019 que vous trouverez sur le site de la région :  
[http://www.ugselhautsdefrance.fr/wa\\_files/2019\\_20-20ATHLE\\_20SALLE\\_20\\_20Reglt\\_20UGSEL\\_202016\\_202020\\_20CSN\\_20juin\\_202018.pdf](http://www.ugselhautsdefrance.fr/wa_files/2019_20-20ATHLE_20SALLE_20_20Reglt_20UGSEL_202016_202020_20CSN_20juin_202018.pdf)

### Organisation

L'organisation de la réunion est sous l'égide conjointe de l'UGSEL territoriale des Hauts de France, du comité Nord Lille, de la Commission Sportive territoriale et de la Commission Technique Départementale de l'UGSEL Nord Lille.

Directeur de réunion	Olivier ROCK
Jury	<b>Chaque Etablissement inscrit doit obligatoirement présenter un juge adulte et 1 Juge élève pour une participation « équipe ».</b> <b>Tout Etablissement présentant au moins 10 élèves devra présenter 2 juges adultes.</b>
Juge arbitre sauts	Jean-Baptiste CATRY
Juge arbitre lancers	Bernard DESCHAMPS
Juge arbitre courses	Claude BEWEY



Eduquer... tout un sport

Fédération Sportive Educative de l' Enseignement Catholique

UGSEL REGION HAUTS DE FRANCE  
103, rue d' Amiens  
CS 80044 – 62001 ARRAS Cedex  
Portable : 06.11.22.70.56  
[ugselhautsdefrance@ddeclille.org](mailto:ugselhautsdefrance@ddeclille.org)  
[www.ugselhautsdefrance.fr](http://www.ugselhautsdefrance.fr)  
Siret : 830 918 967 000 19

## Jury Jeunes

Le jeune juge doit être en possession de sa carte de juge. La demander éventuellement après avoir été reçu à l'examen à Olivier ROCK

## Accueil au Secrétariat

Chaque responsable d'établissement vient, signaler ses absents, ses modifications et nommer le ou les jurys représentants ainsi que ses jeunes officiels. De manière à faciliter le travail de secrétariat et l'organisation, merci d'envoyer par mail vos modifications d'équipes s'il a lieu.

## Engagements, Présentation de la licence, Confirmation

Art 1.2 : Tout élève doit obligatoirement être licencié avant les épreuves qualificatives de comité ou de territoire lorsqu'elles ont lieu. Toute demande de licence pour une participation aux Championnats Nationaux après la date limite qualificative du territoire sera refusée.

Les élèves sont licenciés via ugselnet et vous y récupérez les n° des licences.

**Les inscriptions sont à faire sur Usport au plus tard pour le 11 janvier minuit impérativement.**

Les listes de composition de challenge pourront être modifiées de préférence sur Usport jusqu'au 11 janvier et ensuite jusqu'à une demi-heure avant le premier départ. **En outre, aucun nouvel engagement d'athlète ne sera pris en compte le jour de la compétition.**

**Merci d'arriver suffisamment tôt si vous avez des modifications à effectuer afin que le championnat puisse débiter dans la sérénité !**

## Epreuves et participation

Un challenge de spécialités par équipes est organisé dans les trois groupes d'épreuves Courses - Sauts - Lancers.

Pour les courses : - 50m - 50h - 1000m - 200m (déjà réalisé dans une compétition précédente)

Pour les sauts : Hauteur – Perche – Longueur – Triple saut

Pour les lancers : Poids

Un athlète peut participer au maximum à 4 épreuves dont 2 courses au plus.

Essais : pour toutes catégories, chaque concurrent à droit à quatre essais, plus deux essais supplémentaires aux huit meilleurs.

Une équipe se compose de 6 coureurs maximum, 5 minimum ou 6 sauteurs maximum, 5 minimum ou 6 lanceurs maximum, 5 minimum sans distinction de catégories et de sexe.

Un athlète peut participer aux 3 challenges.

Un athlète qualifié dans plusieurs épreuves des groupes I, II et III ou du groupe IV, ne peut participer au titre du challenge pour son équipe que pour une seule épreuve par challenge. Pour les autres épreuves, il concourra au titre de l'individuel en respectant le nombre maximum d'épreuves autorisées fixé par l'article 14.2.



Eduquer... tout un sport

Fédération Sportive Educative de l' Enseignement Catholique

UGSEL REGION HAUTS DE FRANCE  
103, rue d' Amiens  
CS 80044 – 62001 ARRAS Cedex  
Portable : 06.11.22.70.56  
[ugselhautsdefrance@ddeclille.org](mailto:ugselhautsdefrance@ddeclille.org)  
[www.ugselhautsdefrance.fr](http://www.ugselhautsdefrance.fr)  
Siret : 830 918 967 000 19

### Cotation des performances

Challenge courses : 1 cotation obligatoire dans les groupes I, II et III + deux au choix

Challenge sauts : 1 cotation obligatoire dans 3 sauts différents + deux au choix

Challenge lancers : 5 cotations au poids

Classement : Pour chaque challenge, il est effectué par l'addition des 3 cotations obligatoires et des autres meilleures cotations selon la table UGSEL. En cas d'égalité, les équipes seront départagées par la meilleure cotation de l'équipier 5ème puis 4ème puis 2nd.

**Art 4.1 Qualifications exceptionnelles** : En cas d'impossibilité de participation aux championnats qualificatifs (pour raisons médicales, convocation à un examen ou concours, cas de force majeur...), une qualification exceptionnelle ....  
: 1- Il y a un championnat qualificatif : la demande doit être déposée au plus tard le jour du championnat avec les justificatifs d'absence. Tous ces documents seront transmis aux Services Nationaux avant la commission de qualification...../....

## National Indoor

Minimas de qualification au national :

<https://www.ugsel.org/sites/default/files/disciplines/pdf/MINIMA%20DE%20QUALIFICATION%20ATH%20SALLE%20-%20CJ%20-%20202019.pdf>

**Art 10.1** La composition des équipes devra être déposée par les enseignants EPS sur USPORT 96 heures avant le début des championnats. Après cette date, les inscriptions sur USPORT seront fermées. Les modifications d'équipe ne seront ensuite acceptées par le directeur de réunion et le représentant de l'Ugsel Nationale que sur présentation d'un justificatif (certificat médical – lettre du chef d'établissement – convocation à un examen) ou si cela invalide l'équipe.

Les championnats nationaux se dérouleront le 7 Février 2019 à VAL DE REUIL (27).

**Pour y prendre part, l'athlète doit avoir concouru obligatoirement au championnat territorial.**